RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00912
Numéro SIREN : 512 161 837
Nom ou dénomination : DLJ DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2024 sous le numéro de dépôt 1644

DLJ DÉVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 euros
Siège social : 10, rond-point de la Corbinerie à REZÉ (44400)
512 161 837 RCS Nantes

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 15 MARS 2021

DEBUT DE L'EXTRAIT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021),
Le 15 MARS,
À 18H00,

Les associés de la société (...) ;

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital social de la Société (ci-après les « **Associés** »), ont pris à l'unanimité les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes titulaire ;
- Questions diverses s'il y a lieu,
- Pouvoirs à donner.

(...)

1ERE DECISION
Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes titulaire

Les associés décident à l'unanimité de désigner en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société :

La société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL - FIDACO
située 22 mail Pablo Picasso 44000 NANTES.

pour une période de six (6) exercices commençant à courir à compter de l'exercice clos le 31 mars 2021 et prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2026.

La société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL – FIDACO a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Les associés prennent acte qu'en application des dispositions de l'article L823-1 alinéa 2 du Code de commerce, la Société n'est pas tenue de procéder à la désignation d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant.

2EME DECISION

Pouvoirs à donner

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt découlant des présentes.

(...)

FIN DE L'EXTRAIT

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT
Monsieur Didier LAURY

